



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1698-21
REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1698-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1534-17**

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 16 février 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1698-21 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17 afin d'y assujettir les logements additionnels et les usages résidentiels plus denses, autorisés dans les grilles des spécifications du règlement de zonage en vigueur.**

En vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnels d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;

Ce projet de règlement a notamment pour objet :

- D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels et d'adopter des critères pour l'encadrement des logements additionnels;
- D'assujettir au règlement relatif aux usages conditionnels et d'adopter des critères pour l'encadrements des usages résidentiels plus denses que permis lorsque stipulé dans les grilles des spécifications du règlement de zonage en vigueur.

(Pour la vidéo explicative du projet, cliquez ici)

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Constant.

Que toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@saint-constant.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et greffe, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 2G9 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à l'arrière du bâtiment, **pour une période minimale de quinze (15) jours**, suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 15 mars 2021, 23h59.

Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du Conseil.


Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont présentés dans une capsule vidéo disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics ». Ce projet de règlement peut également être consulté sur notre site Internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations ou pour toutes questions concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, au numéro (450) 638-2010 poste 7223.

Si le contexte de la pandémie le permet, ce projet de règlement peut également être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 25 février 2021.



Me Sophie Laflamme greffière
Directrice des affaires juridiques